Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe

Band: 42 (1964)

Heft: 8

Artikel: Les télécommunications en 1963 et perspectives

Autor: Langenberger, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-875174

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les télécommunications en 1963 et perspectives*

1963 a été aussi une année heureuse et féconde pour l'entreprise des PTT. Si l'on considère

le téléphone,

nous savons qu'il continue à progresser de manière réjouissante. Son rythme de croissance s'amplifie au point que l'on croit pouvoir planifier maintenant en prenant pour base une *densité* d'un raccordement téléphonique pour deux habitants. Cette densité, qui serait atteinte en 1980, n'est qu'un palier intermédiaire, car rien n'indique qu'elle correspondra à un état de saturation. Par ailleurs, les observations faites antérieurement donnent à penser que ce chiffre cible sera atteint plus rapidement, en conséquence directe des mesures prises pour combattre la surchauffe. En effet, toute mesure restrictive introduite dans notre économie nationale se répercute sur le volume du trafic échangé et l'augmente sensiblement. D'ici quelques mois, nous serons fixés à ce sujet.

A fin mars 1964, l'effectif des *raccordements* d'abonnés s'est élevé à 1329356 et le nombre de postes en service à 2033851.

Les comparaisons quant au trafic téléphonique échangé sont fort suggestives. Considérons les résultats obtenus en 1963:

- Le trafic local, exprimé en communications à 10 c., est le plus volumineux, puisque on a dénombré au total 745 millions de conversations.
- Le trafic interurbain interne, exprimé en unités de 3 minutes, s'est élevé à 748 millions et a produit un montant de 277 millions de francs en chiffre rond.

* Conférence donnée à l'assemblée générale de l'association «Pro Téléphone» à Lausanne le 26 mai 1964.

Il ressort du *tableau I* que le trafic local a augmenté de 5,6% en un an. Mais si le trafic interurbain, en unités de 3 minutes, a augmenté de 11,1% durant le même intervalle de temps, ses recettes ont diminué de 1,5% par rapport à 1962. Ce résultat était attendu, car notre parlement, sur proposition du Conseil fédéral, a baissé passagèrement le tarif des communications interurbaines, et ce jusqu'à l'introduction de la taxation par impulsion périodique, qui permettra de téléphoner pour 10 c. pendant une minute de Lausanne à Vevey ou pendant 18 secondes de Lausanne à Zurich, etc. Chaque tranche de durée supplémentaire d'une minute pour Vevey ou de 18 secondes pour Zurich coûtera également 10 c. Le tarif réduit de nuit étendu au dimanche entier n'a pas eu de répercussions financières importantes. On a enregistré une augmentation modeste de ce trafic du dimanche. Cela tient peut-être au fait que cette réduction dominicale n'est pas assez bien connue du grand public.

Mais si l'augmentation substantielle du trafic interurbain se maintient au même rythme, ses recettes pour 1964 seront forcément supérieures à celles de 1963 et elles continueront très certainement leur ascension remarquable.

Quant au *trafic téléphonique international*, s'il est modeste en volume, il n'en représente pas moins une source de recettes des plus intéressantes, puisque celles-ci se sont montées à plus de 57 millions de francs l'an dernier. Elles représentent 14% du total des recettes du trafic. Mais ces 14% sont le fait de 7% des abonnés seulement, qui se répartissent selon la représentation schématique *figure 1*. En d'autres termes, 93% de nos abonnés ne téléphonent jamais avec l'étranger.

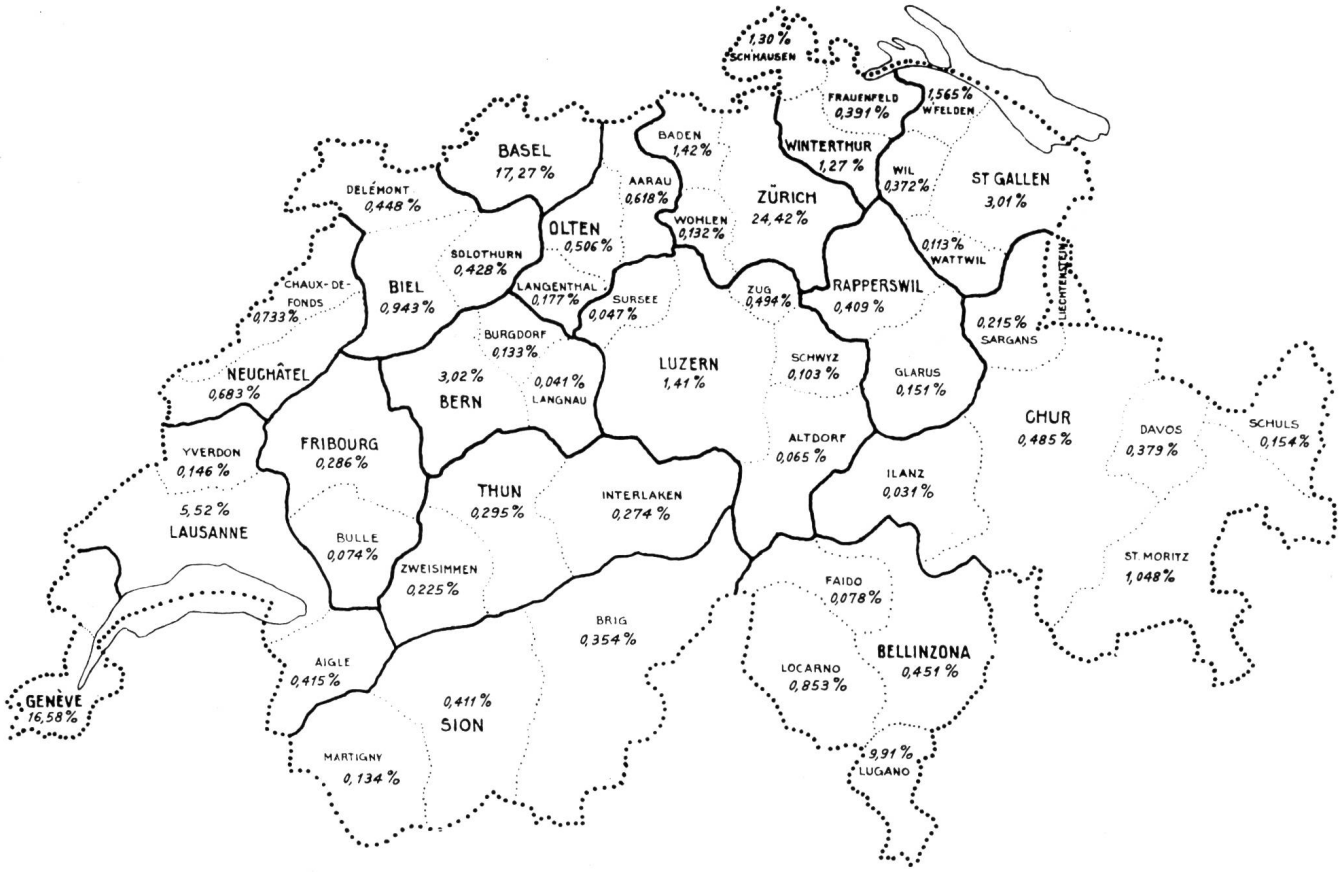

Fig 1

Répartition des abonnés téléphonant avec l'étranger

Tableau I

Tableau du trafic téléphonique taxé en 1963

Nature des conversations	Unités de conversation	En plus par rapport à 1962	Pour-cent du trafic	Produit	En plus par rapport à 1962	Pour-cent du produit	Produit moyen par unité
		%	%	Fr.	%	%	c.
A. Taxes des conversations (brutes)[1]	1 516 820 823	8,5	100	460 155 526	2,6	100	30,34
Perçues en Suisse	1 494 204 823	8,4	98,51	428 131 966	2,3	93.04	28,65
Paiements d'administrations étrangères[3]	22 616 000	16,1	1,49	32 023 530	6,7	6,96	—
B. Taxes perçues en Suisse[1]	1 494 204 823	8,4	98,51	428 131 996	2,3	93,04	28,65
Conversations nationales	1 473 809 172	8,2	97,16	355 842 973	–0,1	77,33	24,14
Conversations locales	745 383 596[2]	5,6	49,14	78 243 906	5,3	1,70	10,50
Conversations interurbaines	728 425 576	11,1	48,02	277 599 067	–1,5	60,33	38,11
jusqu'à 10 km	206 159 766	9,6	13,59	45 047 327	9,5	9,79	21,85
de 10 à 20 km	130 494 399	8,9	8,60	41 562 926	8,9	9,03	31,85
de 20 à 50 km	170 720 740	11,6	11,26	64 966 194	–4,3	14,12	38,05
de 50 à 100 km	135 970 469	13,1	8,96	67 248 452	–6,1	14,61	49,46
plus de 100 km	85 080 202	14,3	5,61	58 774 168	–6,8	12,77	69,08
Conversations internationales (départ)	20 395 651	18,3	1,35	72 289 023	15,9	15,71	354,43
C. Trafic international							
Taxes perçues en Suisse	–	–	–	72 289 023	15,9	15,71	–
Paiements d'administrations étrangères	–	–	–	+32 023 530	6,7	6,96	–
Paiements aux administrations étrang.	–	–	–	–47 270 531	11,4	–10,27	–
Trafic international net	43 011 651	17,1	2,84	57 042 022	14,2	12,40	132,62
1. Trafic de départ	20 395 651	18,3	1,35	22 042 022[4]	11,0	4,79	108,07
2. Trafic d'arrivée	19 104 000[3]	15,9	1,26	28 500 000[4]	16,3	6,20	149,18
3. Trafic de transit	3 512 000[3]	17,1	0,23	6 500 000[4]	16,4	1,41	185,08
D. Taxes de conversation (nettes)[1]	1 516 820 823	8,5	100	412 884 995	1,7	89,73	27,22
Conversations nationales[1]	1 473 809 172	8,2	97,16	355 842 973	–0,1	77,33	24,14
Trafic international (net)	43 011 651	17,1	2,84	57 042 022	14,2	12,40	132,62
Récapitulation des conversations urgentes et de nuit							
urgentes nationales	–	–	–	–	–	–	–
urgentes internationales, départ	177 586	21,9	0,01	*	*	*	*
de nuit, trafic national	157 475 708	18,3	10,38	57 425 421	2,6	12,48	36,47
de nuit, trafic international	–	–	–	–	–	–	–

Les conversations interurbaines taxées se répartissent comme il suit entre les différentes zones:

	1963	1962	1961	1960	1959
	%	%	%	%	%
Zone suburbaine, jusqu'à 10 km	28,30	28,70	28,66	28,66	28,54
Ire zone, 10 à 20 km	17,91	18,27	18,49	18,44	18,61
IIe zone, 20 à 50 km	23,44	23,34	23,23	23,31	23,32
IIIe zone, 50 à 100 km	18,67	18,33	18,35	18,39	18,36
IVe zone, plus de 100 km	11,68	11,36	11,27	11,20	11,17

[1] sans les conversations de la poste payées à forfait

[2] nombre des communications

[3] approximativement

[4] répartition d'après statistique spéciale du bénéfice net, compte tenu du trafic frontière et de voisinage qui n'entre pas dans les comptes

* non déterminé

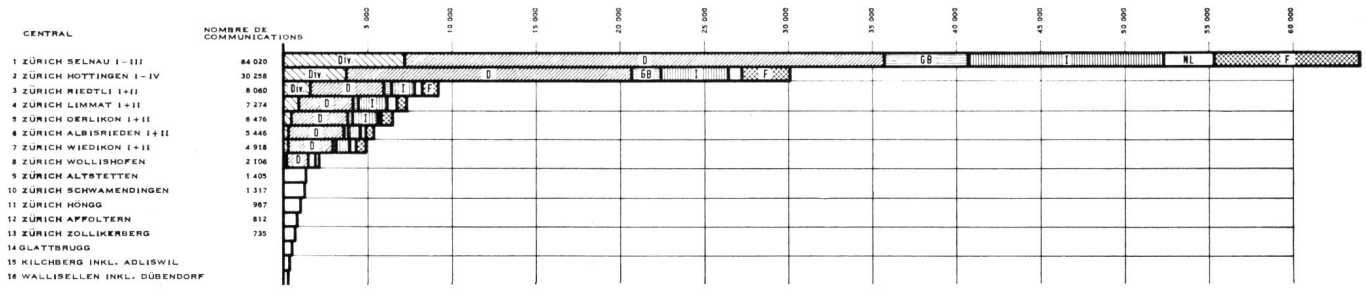

Fig. 2

Répartition du trafic téléphonique international par centraux dans le groupe de réseaux de Zurich
Le trafic téléphonique international des 36 autres centraux du groupe de réseaux de Zurich est insignifiant

Par ailleurs, on compte seulement 1000 abonnés pour l'ensemble de la Suisse qui ont trois communications internationales et plus par jour ouvrable. En regardant les choses de plus près, on constate d'après les *figures 2 et 3* que ces abonnés appartiennent au centre des affaires dans les villes. Les centraux de quartier et ruraux participent à ce trafic international dans une proportion infime. Cela montre que l'introduction du *service automatique intégral en service international* ne répond pas à une nécessité absolue et qu'elle n'a aucune urgence, puisque plus de 1 million d'abonnés n'en feraient point usage. Pourquoi investir des millions dans des installations qui seraient mal utilisées? Car, ne l'oublions pas, la Suisse est complètement automatisée et l'adaptation de tous les centraux existants à l'automatique international coûterait fort cher. Il est évident que les nouveaux centraux urbains seront équipés pour permettre aux abonnés importants de téléphoner automatiquement avec quelques villes à l'étranger. En effet, nous ne pourrions en l'état actuel des choses téléphoner automatiquement avec toute l'Allemagne fédérale, la France ou la Belgique. Une bonne partie de ce trafic doit s'établir encore par voie manuelle. Si, dans le sens contraire, l'abonné de Bruxelles ou de Londres peut appeler automatiquement n'importe quel abonné suisse, c'est bien parce que *notre pays est entièrement automatisé!* L'automatisation des *relations frontières* se développe normalement car les problèmes techniques qu'elle implique ne sont pas compliqués.

Quant au *nombre des demandes d'abonnement* en instance à fin décembre 1963, il s'élevait à 37092, soit en augmentation de 10590 par rapport à fin décembre 1962. Les raisons de cet état de choses sont bien connues et il n'y a pas lieu de présenter ici une thèse complète sur ce sujet. Mais est-ce à dire que l'entreprise des PTT s'est endormie sur ses lauriers en 1963? Je pense que non, car le nombre d'abonnés a augmenté de 78205 durant les 12mois de l'année 1963, celui des postes de 122732. D'autre part, les raccordements disponibles dans les centraux existants ou neufs ont été augmentés de 149982 et l'on a posé 2664 km de câbles locaux avec 635324 km de paires au total. Donc, l'activité des services des télécommunications ne s'est pas relâchée, bien au contraire! Nombreux sont les centraux et les câbles en construction et ceux en projet.

Voyons rapidement ce qui en est des autres genres de télécommunications. Continuons par

le téléx.

En 1963, un nouveau central télex a été mis en service à Lucerne. Ce central et les extensions importantes réalisées dans les centraux existants ont permis d'augmenter la capacité de 1000 raccordements télex.

Une campagne de propagande a été faite dans les groupes de réseaux de Lausanne, Neuchâtel et Lucerne. Les résultats enregistrés ont été satisfaisants. Ils ont prouvé une fois de plus que le télex et ses avantages sont peu connus et surtout qu'il est difficile de les faire admettre. Beaucoup d'intéressés pensent que la lettre postale et le téléphone leur fournissent tout ce dont ils ont besoin. Ils n'ont pas encore saisi complètement les avantages et le confort offerts par le télex. Il faut donc persévérer dans la propagande pour mieux faire connaître le télex. Il faut atteindre un nombre déterminé d'abonnés pour voir le télex démarrer à grande vitesse et occuper parmi les télécommunications la place qui lui revient, on pourrait presque dire de droit.

En radiodiffusion,

l'avance est plus lente, mais elle continue avec 2,57% par rapport à 1962. On comptait à fin 1963

- 1155991 auditeurs de radiodiffusion
- 392315 auditeurs de télédiffusion (augmentation 4,19%)

La télévision,

quant à elle, continue son ascension vertigineuse. Le 31 décembre 1963, le nombre des concessions de téléspectateurs s'élevait à 366129, en augmentation de 25,2% par rapport à 1962.

Evénements importants survenus en 1963

Voyons rapidement les nouveautés qui, pour 1963, méritent une attention spéciale.

En *service national*, tout d'abord:

- La première application, au réseau d'Anet, de la taxation téléphonique par impulsion périodique.
- La transformation du poste téléphonique à prépaiement pour la taxation par impulsion périodique.
- L'achèvement de la construction du réseau de câbles coaxiaux du type normal à 4 tubes par la pose du tronçon Berne–Lausanne.
- La fin des études pour la réalisation du réseau des petits câbles coaxiaux prévoyant la pose de 2000 km de câbles à 10 petits tubes et permettant la constitution d'un réseau de grandes mailles à grande capacité en canaux.

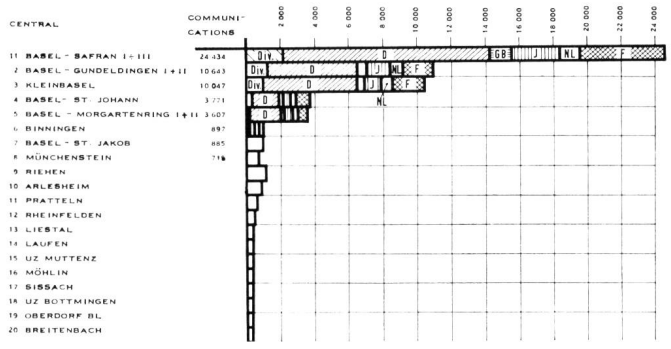

Fig. 3

Répartition du trafic téléphonique international par centraux dans le groupe de réseaux de Bâle
Le trafic téléphonique international des 23 autres centraux du groupe de réseaux de Bâle est insignifiant

En *service international:*

- Le renforcement de la CEPT (Conférence européenne des postes et des télécommunications) qui est appelée à représenter le point de vue européen dans le concert mondial des Postes et des Télécommunications.
- L'extension du service rapide international par l'augmentation des relations exploitées en semi-automatique *(fig. 4)*.
- La coopération au sein de la CEPT pour mettre sur pied une société d'exploitation européenne des liaisons par satellite a fait de grands progrès. Toutefois, les discussions continuent, car la question des satellites touche de près la politique internationale des grands pays. Nous espérons que la future société européenne pourra être fondée d'ici quelques mois, car elle permettra aux petits pays d'occuper la place qui leur revient dans une organisation de cette envergure.

Concernant le problème d'une station terrestre suisse, l'opinion de notre direction générale n'a pas varié. Si, toutefois, le prix de revient d'une petite station de capacité limitée à quelques dizaines de circuits satellites ne devait pas être trop élevé, la question serait examinée à nouveau à la lumière des informations reçues, de manière à permettre, suivant le cas, à la direction générale de reviser sa position.

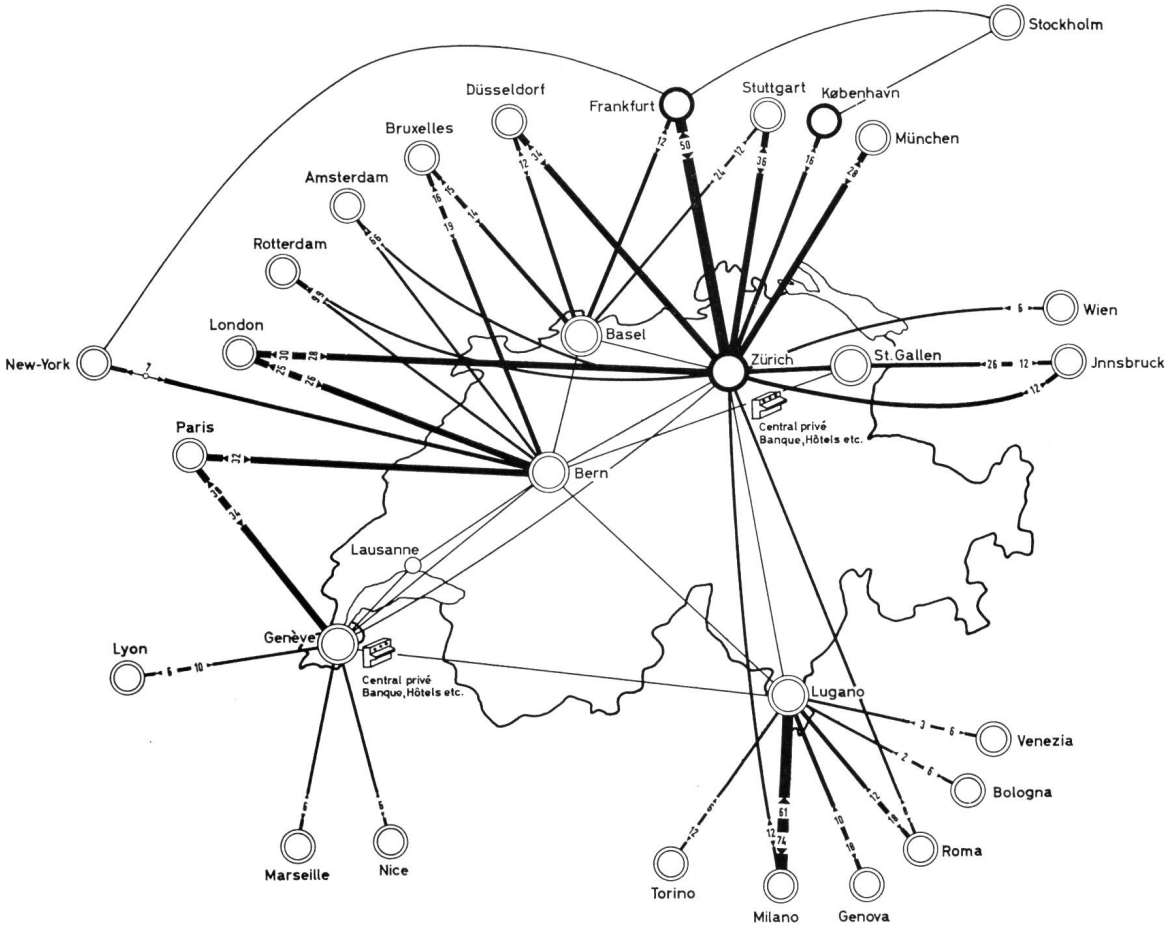

Fig. 4

Relations internationales exploitées en service automatique et semi-automatique